# AFGSU niveau 2 – Une formation obligatoire pour exercer en toute sécurité

**L’AFGSU 2** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence de niveau 2) est une formation réglementaire indispensable dans plusieurs métiers du secteur médico-social. Elle vise à vous former aux gestes d’urgence vitale et aux réactions appropriées en situation critique, que ce soit auprès d’un nourrisson, d’un adulte en détresse ou lors d’un événement collectif grave.

Pendant 21 heures, vous apprendrez à reconnaître une urgence vitale, à réaliser les gestes de premiers secours (massage cardiaque, mise en PLS, gestion des hémorragies…), à alerter les secours, mais aussi à agir en sécurité dans un environnement professionnel exposé à des risques sanitaires (ex. AES, hygiène, protection).

**Pour quels diplômes est-ce obligatoire ?**

La formation AFGSU 2 est obligatoire pour valider plusieurs diplômes d’État du secteur sanitaire et social, notamment dans le cadre de la VAE. Cela concerne :

* Le Diplôme d’État d’Aide-Soignant (**DEAS**)
* Le Diplôme d’État d’Auxiliaire de Puériculture (**DEAP**)
* Le Diplôme d’État d’Accompagnant Éducatif et Social (**DEAES**)

Elle est exigée par les référentiels officiels de ces diplômes. Si vous ne l’avez jamais passée, il vous faudra la suivre avant votre passage devant le jury.

**Où passer la formation AFGSU 2 ?**

La formation AFGSU 2 est dispensée par deux types de structures : les **CESU** (Centres d’Enseignement des Soins d’Urgence, souvent rattachés aux hôpitaux) et la **Croix-Rouge française**.

Selon votre lieu de résidence, d'autres organismes agréés peuvent également la proposer, l’organisme proposant la formation doit être certifié **Qualiopi**. Attention : les **places sont limitées et les délais d’attente peuvent être longs.** Il est donc fortement conseillé de s’y inscrire dès que possible dès lors que vous avez votre accord de faisabilité afin d’éviter de retarder votre passage en jury.

**Tarif et prise en charge avec INFANS**

Le coût de la formation AFGSU 2 varie entre 250 € et 525 €, selon les organismes et les régions. Si vous réalisez votre accompagnement VAE avec INFANS, **nous prenons en charge ce coût à hauteur de 525 € maximum**. Cela signifie que le montant de la formation est inclus dans votre **accompagnement**.